



## **RÔLES ET FONCTIONS DU COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ**

### **LE RÔLE CONSEIL**

- **Conseiller la direction dans la planification des activités**

Le comité de santé et sécurité doit conseiller la direction quant à la mise en place d'un plan d'action, c'est-à-dire un ensemble d'activités planifiées dont le but est de diminuer les lésions professionnelles. Il voit entre autres à la cueillette et à l'analyse des différentes informations sur l'état de la situation en matière de santé et sécurité au travail dans la municipalité, propose à la direction des priorités d'action qu'il traduit en objectifs et en activités à réaliser pour les atteindre. Parmi les fonctions importantes reliées au rôle conseil du comité de santé et sécurité, il y a l'élaboration d'un programme de formation en santé et en sécurité.

- **Conseiller la ligne hiérarchique dans la résolution de problèmes particuliers**

Le comité de santé et de sécurité peut assumer également son rôle conseil auprès des gestionnaires et des travailleurs. L'ampleur ou la complexité de certains problèmes peut amener les opérations à se tourner vers le comité de santé et sécurité pour obtenir de l'aide nécessaire. De façon exceptionnelle, le comité peut aussi être consulté lorsqu'un blocage ou une incertitude vis-à-vis d'une mesure à prendre face à un problème survient.

### **LE RÔLE DE SOUTIEN**

- **Soutenir les équipes de travail dans la réalisation des activités**

Le comité de santé et sécurité fournit l'encadrement et le soutien nécessaires à la réalisation de différentes activités. Il s'assure entre autres que les personnes concernées ont les outils, les informations ainsi que les habiletés nécessaires pour bien faire ces activités. La complexité et la gravité d'un accident peut amener le comité de santé et sécurité à intervenir directement dans la réalisation d'activités d'identification ou de contrôle des risques.

## LE RÔLE DE COORDINATION

- **Coordonner le travail des différents intervenants dans la réalisation du plan d'action**

Le comité de santé et sécurité joue également un rôle de coordination au cours de la réalisation du plan d'action de la Ville. Il harmonise le travail de l'ensemble des intervenants en s'assurant que les activités prévues au plan d'action sont réalisées en fonction des responsabilités et de l'échéancier établis.

## LE RÔLE D'ÉVALUATION

- **Évaluer la performance des activités et des composantes du système de gestion de la prévention**

Le comité de santé et sécurité évalue la mise en place, le fonctionnement et les impacts des différentes activités en santé et en sécurité telles que les enquêtes et les analyses d'accidents, les inspections, les analyses de tâches et de postes, etc. En fait, le comité évalue les activités de santé et sécurité ainsi que tout le système de gestion.

## LE RÔLE DE PROMOTION

- **Promouvoir la prise en charge de la prévention**

Le comité de santé et sécurité doit favoriser la mobilisation de tout le personnel de la Ville de Montmagny vers la prise en charge des problèmes de santé et de sécurité à l'intérieur d'un projet commun : le plan d'action. Il suggère à la direction des stratégies de mobilisation et y contribue. Il participe au développement d'un climat qui incite chaque personne à s'engager dans l'identification et le contrôle des risques. Il voit à l'organisation de différentes activités en santé et sécurité tout au long de l'année. Il prend les moyens pour que la prévention soit la plus visible possible.

---

Patrice Bernard, président du syndicat  
(cols blancs et cols bleus)

---

Date

---

Bernard Létourneau, directeur général

---

Date